

M^r RENÉ HOLOZET, commissaire-priseur à Papeete.**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.**

Le lundi, 8 avril 1895, à 8 heures 1/2 du matin, au domicile de feu sieur Fisher, sis rue Perrotte, près de l'école de M. Ch. Viénot, de meubles et objets mobiliers, tels que :

Bibliothèque vitrée—Bureau étagère—Coffre en fer—Berçouses—Chaises—Fauteuils—Table ovale en bois verni—Table à ouvrage—Lampe à suspension et autres—Lits pour grandes personnes et pour enfants—Canapé—Table de nuit—Mallés—Accordéon—Conserves—Buffet—Vaisselle—Fourneau en fonte—Batterie de cuisine—Tables en bois blanc—Outils—Filet de pêche—Toile à voile—Chaîne en fer—Harnais—etc., etc.

Conditions : Prix de ventes payables au comptant en espèces françaises. 10

Etude de M^r G. VINCENT, notaire à Papeete (île Tahiti).
**IMMEUBLE SITUÉ A PAEA
A VENDRE AUX ENCHÈRES**

Le samedi 27 avril 1895, à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère de M^r G. Vincent, notaire à Papeete, il sera procédé à la requête de M. Canque, receveur, Chef du service de l'Enregistrement, curateur aux successions vacantes, à l'adjudication publique aux enchères, de l'immeuble dont la désignation suit :

Un immeuble situé au district de Paœa, comprenant :

1° Une terre d'une très grande étendue, limitée par la mer, traversée par la route de ceinture et se répandant dans la montagne sur une longueur indéterminée;

Cette terre est plantée de cocotiers sur une surface en plaine de 13 hectares environ.

2° Une grande maison d'habitation, un four de boulanger et diverses dépendances, le tout édifié sur la terre sus-décrite.

Mise à prix sept mille francs, ci. . . . 7,000 fr.

Prix payable un tiers comptant et le surplus en deux ans.

A défaut d'enchérisseurs le jour de l'adjudication, la mise à prix ci-dessus pourra être baissée séance tenante.

L'immeuble mis en vente dépend de la succession du sieur Jean Jouhet, de son vivant agriculteur à Paœa.

Pour renseignements, s'adresser à M. le Curateur, ou à M^r G. Vincent, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. 12

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement :

BULLETIN OFFICIEL DE LA COLONIE

Prix du volume : 14 fr.

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement :

**CALENDRIER DE TAHITI
Pour l'année 1895**

INDIQUANT

LES PHASES DE LA LUNE

Prix : En feuille, 0 fr. 50 c. : Cartonné 1 fr.

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement.

VOCABULAIRE FRANÇAIS - TAHITIEN

A L'USAGE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Prix : 2 francs.

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement :

BIBLIOTHÈQUE FRANCO-TAHITIENNE

3^e SÉRIE**HISTOIRE D'ALI-BABA**

ET DE 40 VOLEURS

1 vol. in-8°. — Prix (broché) 1 fr. 50 c.

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faœe raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faœite raa i te mau fœna e maro hia	Te ioa o te feia i faœite mai	Te taio o te avœ e te matahiti i faœite hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avœ e te matahiti i patoi hia mai ai	Fœœite raa i te matahiti e tairuru ai

Par le district de Tiputa (Tuamotu) — E te mataœnaa ra no Tiputa (Tuamotu).

Vœiuriri	Te taata ra o Papu a Heiaœ.	22 no novema 1888.	Te vahine ra o Maroura a Nui, tei rave ma te ioa o Taœva a Maœvatua, e tia i Pœpeete.	31 no tiurai 1894.	30 no me 1895.
Mœnuœperu	Te taata ra o Heiaœ a Papu.	id.	id.	id.	id.
Ofaœtia	Te taata ra o Taruia a Fœriaœ.	id.	id.	id.	id.
Vœibiohio	Te vahine ra o Terœi a Manini e o Terœuru a Manini.	id.	id.	id.	id.
œriœœu	Te vahine ra o Nohœœe a Te- pehu.	id.	id.	id.	id.
Oœana	Te vahine ra o Tehetu a Heiaœ. Temœrama a Fœura.	id.	Te vahine ra o Maroura a Nui, tei rave ma te ioa o Teœrœœa a Maœvatua, e tia i Pœpeete.	id.	id.